

SOUTIEN à la « CONVERSION aux SYSTEMES HERBAGER ou AGROBIOLOGIQUE »

Diagnostic & Accompagnement

2024

Dispositif financé par le Département d'Ille-et-Vilaine - Procédure coordonnée par le réseau de l'initiative Bio en Bretagne

Cette aide s'applique :

- dans les cas de conversion
- dans les cas d'une reprise d'exploitation déjà engagée en système herbager ou agrobiologique par un jeune installée - accompagnement effectué et soldé dans les 5 ans suivant l'installation
- dans le cas de changement de production

Objet de l'accompagnement :

- Un **diagnostic global** de l'exploitation dans ses dimensions économiques, sociales, agronomiques, et environnementales, débouchant sur des recommandations stratégiques. Cette étude s'attache à :
 - Décrire et analyser les moyens techniques mis en œuvre au regard des enjeux économiques, environnementaux, fonciers, de bien-être humain et animal.
 - Analyser les résultats techniques, économiques et sociaux.
 - Proposer des améliorations ou le cas échéant de nouvelles orientations.

Le diagnostic cible un changement ou le maintien de système global :

- Système herbager ou polyculture-élevage herbivore avec 75% de la SAU en herbe et 10% de la SFP en maïs (MAEC herbivores de niveau 3) ;
 - Système agrobiologique (AB).
- Un **accompagnement technique** individuel de l'exploitant.e pour l'aider à développer le système herbager ou agrobiologique dans le cadre d'une conversion de système ou d'un maintien de terres bio en bio (uniquement pour les jeunes installés.es).

FORMULAIRE DE DEMANDE

Ce dossier comprend plusieurs pièces :

- ✂ Un formulaire d'identification du.de la Demandeur.euse
- ✂ Un formulaire d'identification du Prestataire (Technicien.ne-conseil).
- ✂ Une lettre d'engagement du.de la Demandeur.euse

Pour bénéficier de l'aide, l'agriculteur.rice doit **compléter** ce formulaire.
Ce formulaire signé sera à retourner par le Prestataire (Technicien.ne-conseil) au Département d'Ille-et-Vilaine par mail à : maxence.pelegrin@ille-et-vilaine.fr
Ou à l'adresse ci-dessous :

Département d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Transformation Ecologique
Service Agriculture, Alimentation, Energie
1, avenue de la Préfecture
CS 24218- 35042 Rennes Cedex
02 99 02 20 32

Pièces à joindre au Formulaire de demande en fonction de votre situation :

Installation prochaine	Jeune agriculteur	Non JA
En fonction de l'avancement du projet : Copie d' agrément PPP ou validation du PPP ou décision d'attribution DJA	Certificat de conformité de l'installation Jeune Agriculteur.rice (JA)	
	Copie d'attestation MSA avec mention « cotisant.e à titre principal »	
Devis de la prestation (diagnostic / accompagnement)		
Photocopie de la Carte d'identité (en cours de validité)		
Relevé d'Identité Bancaire du prestataire		

Pièces à retourner au Département d'Ille-et-Vilaine à l'issue des travaux pour le versement de l'aide :

- **Facture originale acquittée**
- **Copie du diagnostic Conversion** ou le **compte-rendu de visite annuelle « Accompagnement conversion »** correspondant à votre accompagnement technique.
- Pour le versement du solde, dans le cas d'un accompagnement, et selon le cas, joindre :
 - Un certificat JA, une notification d'attribution du SIA, ou une attestation d'affiliation à la MSA à titre principal
 - Un certificat bio ou de MAEC herbivore niveau 3 (HBV3).

PRESENTATION DU PROJET

Le cas échéant, préciser le contexte de reprise de la ferme

Préciser les sujets à travailler dans le cadre de l'accompagnement

IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE (Organisme habilité)

Identification de l'organisme et du/de la technicien.ne habilité.e à effectuer le Diagnostic et l'accompagnement « Conversion »

- ✓ Nom de l'Organisme sollicité :
- ✓ Nom/Prénom du Technicien.ne-conseiller agricole habilité.e :
- ✓ Nombre de jours prévus pour la réalisation du Diagnostic et de l'Accompagnement :
- ✓ Montant du devis HT : (joindre le devis)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction et à la gestion de l'aide départementale. Le destinataire des données est le Département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont confidentielles.
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service instructeur du Département d'Ille-et-Vilaine – Service agriculture, eau et transitions – 1, avenue de la Préfecture-35042 Rennes cedex.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Lettre d'engagement

Je soussigné.e (nous soussignons),, sollicite(ons) une aide publique auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour la réalisation de :

	Agriculture Biologique	MAEC Herbivore Niveau 3 (SPE 75% SAU : Herbe ; 10% SFP : Maïs)
✓ DIAGNOSTIC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✓ ACCOMPAGNEMENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur

- Que je/nous n'ai/avons pas sollicité une autre aide publique pour le même projet.

Je m'engage (nous nous engageons) à :

- A fournir, à l'issue du diagnostic, la **feuille de route** fixant les objectifs à atteindre ainsi que la copie du « Compte-rendu annuel de la visite » correspondant.
- Informer le Département de toute modification de la raison sociale de ma/notre structure, des engagements ou du projet.

Je suis informé (nous sommes informé.e.s) que :

- *Le Diagnostic* ou l'accompagnement peut être engagé **après réception de l'accusé réception** adressé par Conseil départemental au.à la demandeur.euse. **L'accusé de réception ne garantit toutefois pas l'obtention de l'aide.**
- Après le passage en Commission Permanente l'accord est notifié par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au. à la bénéficiaire.
- En cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières.

Fait à,

le

Signature obligatoire du demandeur :